



Peut on contester un pv de stationnement

Par drine

Bonjour,

je souhaiterai savoir si le pv que j ai pris pour non paiement a l horodateur est valable.

Je suis aller a un horodateur pour payer mon stationnement mais a mon retour a mon vehicule pour remettre celui ci, l agent m avait verbalisé pour 7 mn de difference, peut on contester du fait de ne pas etre pour moi en faute.

Cordialement

Par florian15

Bonjour,

Vous ne pouvez contester ce pv de stationnement SAUF si ce délai de 7 mn est nécessaire pour vous rendre de l'emplacement de votre véhicule à celui de l'horodateur.

Cordialement.